

MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE



2026 - 2027

Département de géographie

Le Département de géographie vous souhaite la bienvenue. Ce guide du 2^e cycle vise à vous familiariser davantage avec le programme et les services qui vous sont offerts.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	1
1. INTRODUCTION	3
Mot du responsable de programme	3
Le département de géographie	3
Coordonnées	3
Le Comité des études supérieures	4
Domaines de recherche en géographie	4
2. PRESENTATION DU PROGRAMME	5
Exemple de cheminement - Maîtrise de recherche	5
Exemple de cheminement - Maîtrise avec stage	5
Schémas des cheminements pour la maîtrise en recherche	6
Structure du programme (Version 08 (A20))	6
Modalité avec Mémoire (MM) Segment 70	6
Bloc 70A -- Option -- Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits	7
Cours de lectures dirigées (GEO6193, GEO6293 et GEO6393)	7
Bloc 70B Choix -- Maximum 3 crédits	7
Bloc 70C Recherche et mémoire -- Obligatoire 36 crédits	8
IMPORTANT : Éléments du Bloc 70c	8
GEO 6031 et GEO 6032 - Projet de maîtrise de recherche 1 et 2	8
GEO6034 -- Rédaction d'un projet de recherche et Géoforum	8
GEO 6039 -- Mémoire	9
Modalité avec stage (MM) Segment 70	9
Bloc 70A -- Option -- Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits	9
BLOC 70B -- Option -- Maximum 9 crédits	10
BLOC 70C -- Option -- Maximum 9 crédits	10
Bloc 70D -- Option-- Maximum 3 crédits	10
Bloc 70E -- Choix-- Maximum 3 crédits	10
Bloc 70F Stage et rapport de stage-- Obligatoire - 27 crédits	10
IMPORTANT : Éléments du Bloc 70F	11
GEO6022 -- Stage de formation pratique	11
GEO6023 -- Rapport de Stage	11
Étapes obligatoires	11
Plan d'études globales	11
Enregistrement du sujet (mémoire seulement)	11
Certificat d'éthique	11
Avis de dépôt (mémoire seulement)	11
Nomination du jury (mémoire seulement)	11
Dépôt	12
Dépôt final (mémoire seulement)	12
3. INSCRIPTIONS, MODIFICATION ET ABANDON DES COURS	12
Cours de l'université	12
Qui peut utiliser les formulaires ?	12
Comment procéder?	13
Ententes interuniversitaires (BCI)	13
Modification, annulation et abandon de cours	13

Modalité d'évaluation	14
Reprise de cours, Notation	14
Exclusion	14
Types et évaluations des cours	15
Cours obligatoire	15
Cours à option	15
Cours au choix	15
4. STATUTS, PROLONGATION ET SUSPENSION	15
Statut	15
Statut temps plein	15
Statut demi-temps	15
Rédaction	15
Correction	16
Coût des statuts	16
Prolongation	16
Prolongation exceptionnelle OU Délai de grâce	16
Suspension	16
5. DIPLOMATION	17
Processus	17
Délais	17
Remise des diplômes	17
Attestation	17
Frais de diplomation	17
Collations des grades	17
6. BOURSES ET SOUTIEN FINANCIER	17
Financement intégré	18
Programme	18
Critères d'éligibilité	18
7. ANNEXE – PRINCIPAUX SERVICES	19
Services au département de géographie	19
Services à l'Université	19

1. INTRODUCTION

MOT DU RESPONSABLE DE PROGRAMME

Chers étudiants,¹

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au programme de maîtrise en géographie. Nous vous souhaitons du succès dans votre parcours et nous sommes là pour vous appuyer dans vos démarches. La géographie, étant une science interdisciplinaire, comporte plus de flexibilité et vous permet d'explorer plus facilement de nouveaux horizons tout au long de votre apprentissage. Nous vous encourageons à profiter de cette ouverture pour élargir vos connaissances, vos expériences et vos horizons.

Au plaisir,

James King

LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

Les études de cycles supérieurs sont régies par les règlements généraux du vice-rectorat adjoint des études supérieures et postdoctorales, auxquels s'ajoutent des modalités de fonctionnement spécifiques au Département de géographie. Ces règlements sont décrits brièvement dans ce guide. Tous les étudiants doivent suivre ces consignes puisqu'elles visent à protéger la qualité des diplômes et à assurer des conditions optimales de réalisation des études.

Nous espérons que l'information contenue dans ce guide contribuera à la poursuite harmonieuse de vos études de cycles supérieurs en géographie à l'Université de Montréal. Les candidats sont priés de prendre connaissance des informations présentées dans ce guide et de s'y conformer. Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

COORDONNÉES

Responsable du programme :

James King

Local : B-5011

Téléphone : (514) 343-6111 poste 29923

Courriel : js.king@umontreal.ca

Technicienne à la gestion des
dossiers étudiants :

Anick Gagnon

Local : B-2051-13

Téléphone : (514) 343-6111 poste 37425

Courriel : cycles-sup@geog.umontreal.ca

Consultez régulièrement le site web du Département : www.geog.umontreal.ca et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/geographieudem/>

¹ Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

LE COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le Comité des études supérieures (CÉS) joue un rôle prépondérant dans la gestion des programmes de 2^e et 3^e cycles. Le CÉS examine les candidatures et administre les dossiers au nom du directeur du Département. Il fournit, sur demande, des conseils aux étudiants sur leur choix de cours, sur les démarches à suivre dans leur projet de recherche et sur le choix d'un directeur de recherche. Il évalue également les programmes d'études supérieures et fait des recommandations de création ou de modification de programme à l'Assemblée départementale.

Le comité des études supérieures (CÉS) est constitué de :

- James King
- Liliana Perez
- Pierre Paul Audate

DOMAINES DE RECHERCHE EN GÉOGRAPHIE

L'ÉSP (Études supérieures et postdoctorales) et le CÉS du Département de géographie favorisent la convergence entre les intérêts de recherche des professeurs et ceux des candidats à la maîtrise et au doctorat qu'ils dirigent. Ceci assure aux étudiants un encadrement supérieur.

Les activités de recherche des professeurs regroupent l'ensemble des domaines de la géographie.

En géographie humaine, les programmes de recherche suivants forment les principaux pôles d'activité : les métropoles, les transports, l'environnement et l'écologie politique, la migration, les espaces culturels, la santé et la production des inégalités socio spatiales.

En géographie physique, les professeurs se spécialisent surtout dans les études sur le Quaternaire, les systèmes eau-sol et l'environnement atmosphérique.

Il existe aussi des programmes de recherche dans les techniques spécifiques aux géographes notamment en télédétection, en science de l'information géographique et en modélisation des systèmes complexes.

2. PRESENTATION DU PROGRAMME

EXEMPLE DE CHEMINEMENT - MAÎTRISE DE RECHERCHE

Pour les étudiants en recherche qui commencent à l'**Automne**

Année	Trimestre	Activités
1	Trimestre 1	- GEO 6031 Projet de maîtrise de recherche 1 (1,5 crédits) - Un cours à option (3 crédits) et un cours au choix (3 crédits)
	Trimestre 2	- GEO 6032 Projet de maîtrise de recherche 2 (1,5 crédits) - GEO 6034 Rédaction d'un projet de recherche (6 crédits) - Un cours à option ou au choix (3 crédits)
	Trimestre 3	Compléter 18 crédits de cours pour inscrire en rédaction
2	Trimestres 3-5	Période de recherche, d'analyse et de rédaction
	Trimestres 5-6	Rédaction et dépôt du mémoire (GEO 6039)

Pour les étudiants en recherche qui commencent à l'**Hiver**

Année	Moment	Activités
1	Trimestre 1 (H27)	Deux cours au choix (6 crédits chacun)
	Trimestre 2 (E27)	Un cours à option (3 crédits)
	Trimestre 3 (A27)	GEO 6031 Projet de maîtrise de recherche 1 (1,5 crédits)
2	Trimestre 4 (H28)	- GEO 6032 Projet de maîtrise de recherche 2 (1,5 crédits) - GEO 6034 Rédaction d'un projet de recherche (6 crédits)
	Trimestre 4-5	Période de recherche, d'analyse et de rédaction
	Trimestre 5-6	Rédaction et dépôt du mémoire (GEO 6039)

EXEMPLE DE CHEMINEMENT - MAÎTRISE AVEC STAGE

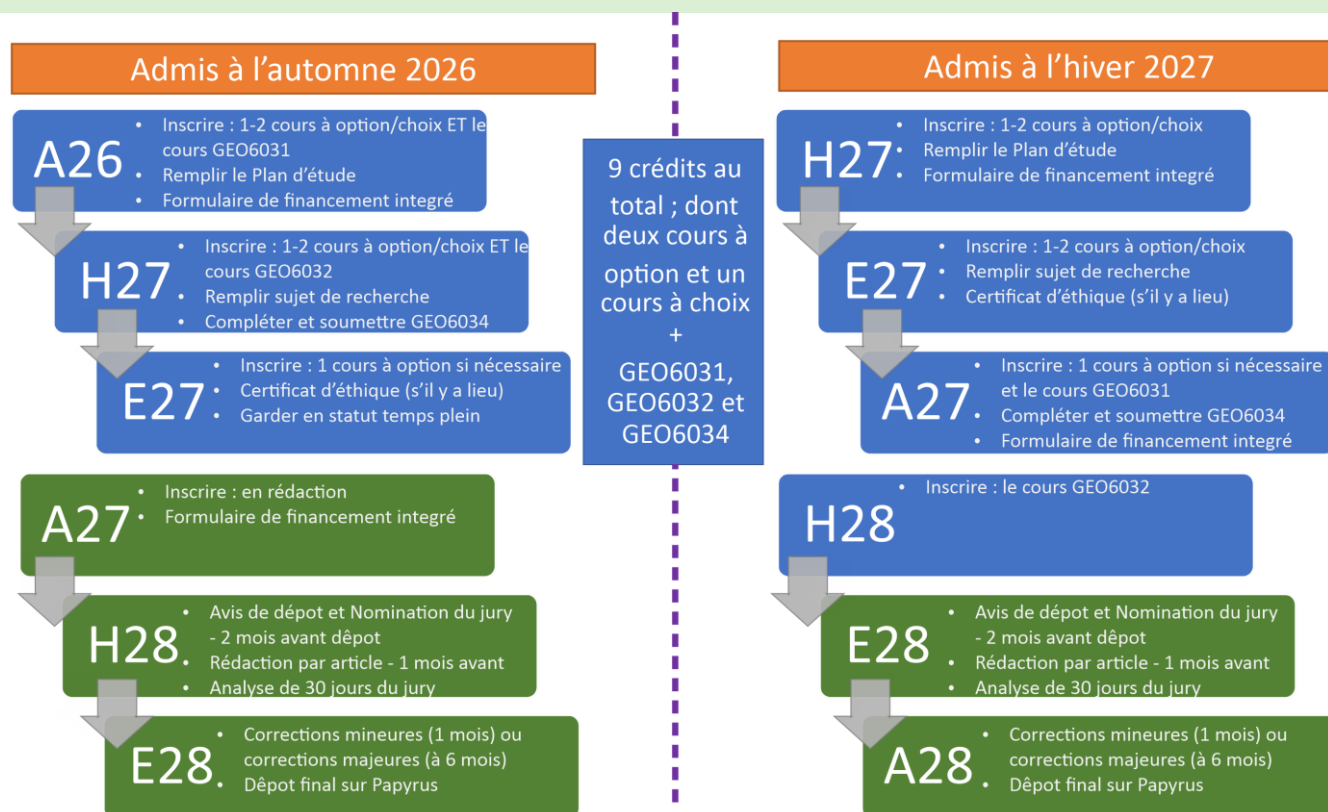
Pour les étudiants avec stage qui commencent à l'**Automne**

Année	Trimestre	Activités
1	Trimestre 1	Trois cours à option (9 crédits)
	Trimestre 2	Deux cours à option et un cours au choix (9 crédits)
	Trimestre 3	Compléter 18 crédits de cours et chercher un lieu de stage
2	Trimestres 3-5	GEO6022 (stage) et statut en rédaction
	Trimestres 5-6	GEO6023 (rapport de stage) et statut en correction

Pour les étudiants avec stage qui commencent à l'**Hiver**

Année	Moment	Activités
1	Trimestre 1	Trois cours à option (9 crédits)
	Trimestre 2	Deux cours à option et un cours au choix (9 crédits)
	Trimestre 3	Compléter 18 crédits de cours et chercher un lieu de stage
2	Trimestre 3-5	GEO6022 (stage) et statut en rédaction
	Trimestre 5-6	GEO6023 (rapport de stage) et statut en correction

SCHÉMAS DES CHEMINEMENTS POUR LA MAÎTRISE EN RECHERCHE



STRUCTURE DU PROGRAMME (VERSION 08 (A20))

La maîtrise comporte 45 crédits. Il doit être complété en six (6) trimestres. Elle est offerte selon deux modalités :

- **La modalité avec mémoire (MM)**
Pour les étudiants qui se destinent à des carrières en recherche ou en enseignement postsecondaire.
- **La modalité avec stage (ST)**
Pour les étudiants qui se destinent à une carrière professionnelle en géographie. Comprend une formation axée sur la polyvalence et un stage de formation pratique.

MODALITÉ AVEC MÉMOIRE (MM) SEGMENT 70

Les crédits de la modalité avec Mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante :

- 36 crédits obligatoires
 - o dont 36 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire
- 6 à 9 crédits à option
- au maximum 3 crédits au choix.

BLOC 70A -- OPTION – MINIMUM 6 CRÉDITS, MAXIMUM 9 CRÉDITS

Cours	Titre	Crédits
<u>GEO 6100</u>	Dynamiques des écosystèmes	3.0
<u>GEO 6102</u>	Processus physiques en science de la Terre	3.0
<u>GEO 6142</u>	Biogéochimie environnementale	3.0
<u>GEO 6147</u>	Sujet spécial en géographie humaine	3.0
<u>GEO 6148</u>	Sujet spécial en géographie physique	3.0
<u>GEO 6149</u>	Sujet spécial en géomatique	3.0
<u>GEO 6157</u>	Stage en laboratoire	3.0
<u>GEO 6193</u>	Lectures dirigées en géographie physique	3.0
<u>GEO 6200</u>	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
<u>GEO 6201</u>	Géographie du développement économique	3.0
<u>GEO 6202</u>	Cultures, natures, savoirs	3.0
<u>GEO 6204</u>	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
<u>GEO 6205</u>	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
<u>GEO 6293</u>	Lectures dirigées en géographie humaine	3.0
<u>GEO 6302</u>	Cartographie interactive et géoweb	3.0
<u>GEO 6303</u>	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
<u>GEO 6341</u>	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
<u>GEO 6343</u>	Télédétection avancée	3.0
<u>GEO 6352</u>	S.I.G. : Analyse des données spatiales	3.0
<u>GEO 6360</u>	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0
<u>GEO 6361</u>	Automatisation des processus d'analyse spatiale	3.0
<u>GEO 6393</u>	Lectures dirigées en géomatique	3.0

COURS DE LECTURES DIRIGÉES (GEO6193, GEO6293 ET GEO6393)

Vous devez remplir le formulaire sur le site du département au début du trimestre. Un travail d'une vingtaine de pages doit être fait suite à une liste de lectures fournie par le directeur de recherche. La correction est faite aussi par le directeur. Un « **SEUL** » cours de lectures dirigées est accepté par programme.

BLOC 70B CHOIX – MAXIMUM 3 CRÉDITS

L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université (voir section 3 : Inscriptions). Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du département.

BLOC 70C RECHERCHE ET MÉMOIRE – OBLIGATOIRE 36 CRÉDITS.

Cours	Titre	Crédits
GEO 6031	Projet de maîtrise de recherche 1	1.5
GEO 6032	Projet de maîtrise de recherche 2	1.5
GEO 6034	Rédaction d'un projet de recherche	6.0
GEO 6039	Mémoire	27.0

IMPORTANT : ÉLÉMENTS DU BLOC 70C**GEO 6031 ET GEO 6032 - PROJET DE MAÎTRISE DE RECHERCHE 1 ET 2**

Séminaires d'encadrement axés sur le développement du projet de recherche – OBLIGATOIRE

Le GEO 6031 - Projet de maîtrise de recherche 1 est offert à l'automne et le GEO 6032 - Projet de maîtrise de recherche 2 est offert à l'hiver. Ces deux séminaires sont obligatoires et sont évalués par une note de succès ou échec. Tous deux prennent la forme de rencontres aux deux semaines.

Le **GEO 6031** permet à l'étudiant de définir la problématique centrale du mémoire et d'approfondir ses questions/objectifs/hypothèses de recherche et de mener une recension exhaustive des écrits.

Dans le cadre du **GEO 6032**, l'étudiant élabore le cadre théorique de son projet, sa méthodologie de recherche, un plan de travail détaillé, et traite les considérations éthiques, le cas échéant, se cumulant avec une présentation publique en avril dans le cadre du Géoforum.

Ces deux cours sont conçus pour permettre aux étudiants de préparer et de rédiger leur proposition de recherche, et ainsi complète le GEO 6034 Rédaction d'un projet de recherche.

L'étudiant admis à l'hiver commence par suivre ses cours à option et son cours au choix et entame la rédaction de son projet de recherche. Il suit le séminaire GEO 6031 à l'automne suivant lors de son troisième trimestre de scolarité. À l'hiver suivant, lors de son quatrième trimestre de scolarité, il s'inscrit au GEO 6032.

GEO6034 – RÉDACTION D'UN PROJET DE RECHERCHE ET GÉOFORUM**NORMES À RESPECTER**

L'étudiant doit rédiger un texte d'un maximum d'une trentaine de pages résumant la problématique, les objectifs, une recension des écrits, le cadre théorique, l'approche méthodologique envisagée, et un plan de travail détaillé de son projet de recherche. À la lumière des questions et commentaires reçus lors de la présentation du projet, l'étudiant doit compléter la rédaction du projet de recherche. La version finale doit recevoir l'approbation du directeur de recherche et être transmise au prof de GEO6032, avec l'avis motivé du directeur, pour approbation finale et l'octroi des crédits. Ce texte doit être d'une forme telle que, moyennant des ajustements et modifications mineurs, il puisse être intégré dans son mémoire.

DATE DE REMISE

Pour les étudiants qui commencent à l'automne, la date de remise finale est le 30 avril. Les étudiants doivent déposer une ébauche avancée à leur directeur. Pour la soumission de la version finale, l'étudiant doit soumettre un document pdf accompagné du formulaire '**GEO6034 - Approbation rédaction d'un projet de recherche**' rempli et signé par son ou ses directeurs à l'enseignant du cours GEO6032 avant le 30 avril.

ÉVALUATION

Le directeur de recherche est responsable d'établir si la rédaction du projet de recherche est d'une qualité suffisante pour avancer à la recherche et la rédaction du mémoire. **Un travail conforme avec les attentes du programme obtiendrait au moins une note de B ou B+.** La responsable du cours GEO6032 accorde l'approbation finale par la note de succès ou échec.

GEO 6039 – MÉMOIRE

Merci de consulter [Le guide de présentation des mémoires et des thèses](#) pour les informations complètes

PRÉSENTATION CLASSIQUE

Le mode de présentation classique du mémoire ou de la thèse comprend les chapitres habituels d'introduction, de recension des écrits, de méthodologie, d'exposé et d'analyse des résultats, de discussion générale et de conclusion.

RÉDACTION PAR ARTICLES

Lorsqu'il envisage de présenter un mémoire ou une thèse par articles, l'étudiant doit d'abord s'assurer de l'accord et de l'appui de son directeur de recherche. Il lui faut ensuite solliciter l'avis du directeur de programme (ou d'un membre du Comité d'études supérieures si le directeur de programme est en situation de conflit d'intérêts) sur l'opportunité de choisir ou non ce mode de présentation.

Il n'y a pas de règle absolue concernant le nombre d'articles requis pour un mémoire ou une thèse, étant donné la valeur inégale des articles et les exigences particulières des différents secteurs du savoir. Selon l'expérience acquise avec ce mode de présentation, **il est raisonnable de supposer qu'un article substantiel et de valeur sûre, dont l'étudiant est le premier ou principal auteur, pourrait être jugé suffisant pour un mémoire de maîtrise.**

Lien du guide :

https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/CHE_GuideMemoiresTheses.pdf

MODALITÉ AVEC STAGE (MM) SEGMENT 70

Les crédits de la modalité avec Stage (ST) sont répartis de la façon suivante :

- 27 crédits obligatoires, dont
 - 15 crédits attribués à un stage et 12 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage
- 15 à 18 crédits attribués à des cours à option
- un maximum de 3 crédits au choix

BLOC 70A – OPTION – MINIMUM 3 CRÉDITS, MAXIMUM 12 CRÉDITS

Cours	Titre	Crédits
GEO 6149	Sujet spécial en géomatique	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	S.I.G. : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0
GEO 6361	Automatisation des processus d'analyse spatiale	3.0
GEO 6393	Lectures dirigées en géomatique	3.0

BLOC 70B – OPTION – MAXIMUM 9 CRÉDITS

Cours	Titre	Crédits
<u>GEO 6100</u>	Dynamiques des écosystèmes	3.0
<u>GEO 6102</u>	Processus physiques en science de la Terre	3.0
<u>GEO 6142</u>	Biogéochimie environnementale	3.0
<u>GEO 6148</u>	Sujet spécial en géographie physique	3.0
<u>GEO 6157</u>	Stage en laboratoire	3.0
<u>GEO 6193</u>	Lectures dirigées en géographie physique	3.0

BLOC 70C – OPTION – MAXIMUM 9 CRÉDITS

Cours	Titre	Crédits
<u>GEO 6147</u>	Sujet spécial en géographie humaine	3.0
<u>GEO 6200</u>	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
<u>GEO 6201</u>	Géographie du développement économique	3.0
<u>GEO 6202</u>	Cultures, natures, savoirs	3.0
<u>GEO 6204</u>	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
<u>GEO 6205</u>	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
<u>GEO 6293</u>	Lectures dirigées en géographie humaine	3.0

BLOC 70D – OPTION – MAXIMUM 3 CRÉDITS

Cours	Titre	Crédits
<u>EDD 6040</u>	Gestion de l'eau : gouvernance et enjeux	3.0

BLOC 70E – CHOIX – MAXIMUM 3 CRÉDITS

Cours de cycles supérieurs du Département ou d'autres départements, ou d'autres universités, avec l'approbation du responsable du programme.

BLOC 70F STAGE ET RAPPORT DE STAGE – OBLIGATOIRE – 27 CRÉDITS

Notez que le cours GEO 6022 doit obligatoirement être fait avant le GEO6023.

Cours	Titre	Crédits
<u>GEO 6022</u>	Stage de formation pratique	15.0
<u>GEO 6023</u>	Rapport de stage	12.0

IMPORTANT : ÉLÉMENTS DU BLOC 70F

GEO6022 – STAGE DE FORMATION PRATIQUE

Au début du stage, vous devez remettre à votre TGDE le formulaire de stage sur le site du département. Vous devez fournir à votre superviseur du stage, le formulaire d'évaluation aussi disponible sur le site du département. Le rapport de stage est évalué par le directeur et un deuxième évaluateur qui est déterminé par le directeur.

Le Département a un coordonnateur des stages au département. Pour plus d'information, veuillez consulter : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/stages-et-emplois/>

GEO6023 – RAPPORT DE STAGE

L'étudiant peut s'inscrire dans le GEO6023 après son stage. La rédaction du rapport est encadrée par un professeur du Département. **Le rapport de stage est de 30 à 40 pages** (tout inclus, bibliographie, annexes, etc.) et comprend une recension des écrits sur le thème ou un élément du stage.

ÉTAPES OBLIGATOIRES

Les formulaires se trouvent sur le site du département au lien suivant :

<https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

PLAN D'ÉTUDES GLOBALES

L'étudiant doit fournir, au premier trimestre de sa scolarité, son plan d'études directement dans son centre d'étudiant. Il doit être approuvé par le directeur de l'étudiant et par la responsable du programme.

ENREGISTREMENT DU SUJET (MÉMOIRE SEULEMENT)

L'étudiant et son directeur de recherche doivent d'abord s'entendre sur un sujet de recherche formulé clairement, novateur et réaliste, les moyens disponibles et le délai. L'étudiant doit le remettre à la TGDE avant la fin de son deuxième trimestre de scolarité avec le formulaire trouver :

http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/Cheminement/Formulaires/Sujet_recherche.pdf

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le certificat d'éthique, s'il y a lieu, est à fournir dès que possible. <https://crr.umontreal.ca/accueil/>

AVIS DE DÉPÔT (MÉMOIRE SEULEMENT)

L'étudiant doit transmettre un avis de dépôt à sa TGDE **au moins 2 mois** avant la date du dépôt. Ainsi, il permet qu'on entame le processus de formation du jury et évite des délais d'évaluation de son mémoire.

(https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/Formulaires/gr01-m_dyn.pdf)

NOMINATION DU JURY (MÉMOIRE SEULEMENT)

Une fois l'avis de dépôt remis à la TGDE, elle transmettra au directeur de recherche le formulaire de nomination des membres du jury.

Ce formulaire doit être rempli et remis à la TGDE par le **directeur de recherche**.

DÉPÔT

Le dépôt du mémoire ou du rapport de stage doit être effectué au plus tard au 6e trimestre de votre scolarité. Vous devez prendre un rendez-vous par courriel pour effectuer votre dépôt.

Pour toutes informations concernant le dépôt du mémoire, consultez le lien suivant :

https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/CHE_GuideMemoiresTheses.pdf

DÉPÔT FINAL (MÉMOIRE SEULEMENT)

Lorsque votre mémoire aura été corrigé et que tout sera finalisé, vous devrez faire votre dépôt dans « Papyrus ». Un courriel avec la procédure vous sera envoyé par votre TGDE au moment venu. Permissions de diffusion pour mémoire ou thèse par articles : l'étudiant doit obtenir les permissions nécessaires mais n'a pas à soumettre les autorisations écrites.

Liens des formulaires sur le site de l'ESP : <https://esp.umontreal.ca/documentation/#documentation-pour-le-cheminement-et-l-encadrement-aux-cycles-superieurs>

3. INSCRIPTIONS, MODIFICATION ET ABANDON DES COURS

COURS DE L'UNIVERSITÉ

Les inscriptions sont faites via la vignette « Vos formulaires ». Vous pouvez y soumettre des demandes d'inscription, de modification de choix de cours, d'annulation et d'abandon de cours.



QUI PEUT UTILISER LES FORMULAIRES ?

Les formulaires sont disponibles pour ceux et celles ayant un statut régulier. Si vous faites partie d'un programme d'échange ou d'entente interuniversitaire, êtes visiteur ou aux études libres, consultez plutôt votre TGDE afin de connaître les procédures pour vous inscrire, modifier un cours ou changer de spécialisation.

COMMENT PROCÉDER?

Faites votre choix de cours à l'aide du formulaire INSCRIPTION dans votre [Centre étudiant](#), à la vignette « Vos formulaires ».

Lien : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/inscription-choix-de-cours/#c14623>

Aux cycles supérieurs, vous pouvez être inscrit:

- **Au statut plein temps ou à demi-temps**, à moins d'exigences particulières de plein temps dans certains programmes;
- **Au statut temps partiel**, dans certains programmes désignés par les études supérieures et postdoctorales;
- **Au statut de rédaction**, quand toutes les exigences du programme ont été satisfaites à l'exception du dépôt du mémoire de maîtrise ou de la thèse de doctorat.

Extrait du [Règlement pédagogique – Études supérieures et postdoctorales: Section IV](#) – Inscription et annulation de l'inscription:

18. Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

N'oubliez pas de respecter les dates :

- Dates importantes : <https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/periodes-et-dates-limites-officielles/>

*** Important ***

- N'oubliez pas d'abandonner un cours si vous n'y assistez pas, car il sera considéré comme un échec. Si vous n'abandonnez pas le cours, **vous obtiendrez à votre bulletin la note « F* »**.

ENTENTES INTERUNIVERSITAIRES (BCI)

Le Bureau de coopération interuniversitaire – BCI (<https://www.bci-qc.ca/>) est l'organisme responsable de ce service. L'étudiant qui désire suivre un cours dans une autre université doit compléter une demande via le site web du BCI. Vous trouverez la procédure au lien suivant : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/ententes-interuniversitaires/>



Pour annuler un cours BCI, il faut repasser par le site des ententes interuniversitaires.

MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS

En tant qu'étudiant inscrit à des cours, vous avez la possibilité de modifier, d'annuler ou d'abandonner des cours. Le processus à suivre et les dates à respecter se trouvent dans cette page et varient selon votre statut, le trimestre, le cycle d'études, le programme d'études, le type de cours, etc.



L'inscription vous engage financièrement. Vous avez l'obligation d'acquitter les droits de scolarité et les frais afférents selon les dates limites officielles. Le fait de ne pas vous présenter au cours ou d'être inscrit dans un autre établissement universitaire, incluant HEC et Polytechnique, ne vous dégage pas de vos responsabilités financières.

Action	Délai	Conséquences
Annulation	Le cours doit être annulé avant la date limite d'annulation. Après cette date, le cours est abandonné.	- Aucune obligation de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles. - Le cours annulé sera supprimé de votre dossier d'études. - Le cours annulé n'apparaîtra pas dans votre relevé de notes.
Abandon	Le cours doit être abandonné entre la date limite d'annulation et la date limite d'abandon .	- Obligation de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles. - La mention ABA sera attribuée au cours abandonné et sera affichée dans le relevé de notes.

Après la date limite d'abandon : l'abandon n'est plus permis. **À défaut de vous présenter à vos cours**, la note F* (abandon par absence) sera attribuée à toutes les évaluations auxquelles vous ne vous serez pas soumis.

N'oubliez pas de **TOUJOURS** consulter les **calendriers pour connaître les dates limites d'abandon** :

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/calendriers-universitaires/>. Les dates sont aussi mentionnées dans votre centre étudiant.

Pour plus d'informations concernant les **annulations, abandons ou modifications**, consultez le lien suivant :

<http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/modification-annulation-et-abandon-de-cours/>

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Dans un cours, l'étudiant doit obtenir la note minimale de C. La moyenne générale dans le programme ne doit jamais être inférieure à B- (2,7 sur 4,3).

REPRISE DE COURS, NOTATION

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97 du règlement des études supérieures et postdoctorales, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Un étudiant au doctorat doit être exclu lorsqu'il échoue un cours de son programme.

EXCLUSION

Si un message d'exclusion apparaît dans votre centre étudiant, communiqué avec votre TGDE dans les plus brefs délais.

Il y a plusieurs raisons qui peuvent amener un étudiant à être exclu du programme.

- Si vous avez deux échecs (même si vous avez repris le cours et que vous avez réussi la reprise), au troisième échec vous êtes exclu de votre programme;
- Si vous avez deux échecs au même cours, malgré la reprise réussie;

- Si vous ne maintenez pas une moyenne de 2,7 TOUT AU LONG DE VOS ÉTUDES;
- Si vous n'êtes pas inscrit au premier trimestre.

Pour toutes informations supplémentaires, consulter le règlement pédagogique au lien suivant : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

TYPES ET EVALUATIONS DES COURS

COURS OBLIGATOIRE

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, **dans l'année qui suit cet échec** ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

COURS À OPTION

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option **dans l'année qui suit cet échec**, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

COURS AU CHOIX

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note, **qui ne peut être supérieure à B-**, sert au calcul de la moyenne cumulative.

4. STATUTS, PROLONGATION ET SUSPENSION

STATUT

Au niveau de la maîtrise, les frais de scolarité sont comptabilisés par statut.

STATUT TEMPS PLEIN

Ce statut est obligatoire pendant les six premiers trimestres de votre scolarité. Vous devez pendant ces trimestres avoir compléter tous vos cours incluant votre examen de synthèse.

STATUT DEMI-TEMPS

Ce statut peut remplacer complètement ou partiellement le statut temps plein. Deux statuts demi-temps peuvent remplacer un statut temps plein. Si l'étudiant décide de faire toute sa scolarité à demi-temps, il aura donc douze trimestres de scolarité.

RÉDACTION

Lorsque l'étudiant a terminé ses trois trimestres de scolarité, il peut s'inscrire au trimestre de rédaction pour un maximum de trois trimestres.

Les cours GEO6022 et GEO6023 (stage) ou GEO6039 (mémoire) peuvent être faits pendant le statut rédaction. Pendant le statut rédaction, l'étudiant doit déposer son mémoire ou son rapport de stage.

CORRECTION

Lorsque l'étudiant dépose son rapport de stage ou son mémoire, le trimestre suivant, il sera inscrit en correction.

COÛT DES STATUTS

Vous trouverez au lien suivant les coûts de scolarité selon le statut : <http://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>

PROLONGATION

Vous avez six (6) trimestres pour compléter votre scolarité. Si malgré ces six (6) trimestres, vous n'êtes pas en mesure de faire votre dépôt de mémoire ou rapport de stage, vous pouvez demander une prolongation.

Cette prolongation est une durée maximale d'un (1) an, c'est-à-dire trois (3) trimestres. Vous devez remplir le formulaire (disponible sur le site département de géographie : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>).

Le formulaire dûment rempli et signé devra être reçu **AVANT** ou **au début du 15^e trimestre d'inscription**.

N.B : Vous avez droit à une « SEULE » demande de prolongation

PROLONGATION EXCEPTIONNELLE OU DÉLAI DE GRÂCE

Si vous n'êtes pas en mesure de déposer votre mémoire ou rapport de stage après la prolongation normale, vous pouvez demander une « prolongation exceptionnelle » au début du dernier trimestre. Pour ce faire, vous devez:

- Remplir le formulaire de prolongation exceptionnelle via votre Centre étudiant;
- Joindre les documents suivants à votre demande :
 - Fournir une lettre explicative (pourquoi il n'a pas eu assez de temps avec la première prolongation, cause du délai, délai demandé);
 - Fournir l'échéancier approuvé par le département (étapes qu'il reste à compléter pour arriver au dépôt);
 - Demander à votre directeur une lettre qui approuve votre demande.

N.B : Vous avez le droit à une « SEULE » demande de prolongation exceptionnelle

SUSPENSION

Une suspension d'un maximum de **trois trimestres** est possible advenant les cas suivants : congé parental, congé de maladie ou suspension (si les motifs sont acceptés par le doyen responsable du programme).

Voir aussi avec votre TGDE. Les demandes doivent aussi être faites au **début** du trimestre demandé.

Pour le faire vous devez remplir une demande via votre Centre étudiant

5. DIPLOMATION

PROCESSUS

Le processus de diplomation suit de nombreuses étapes de validation au sein des instances de l'Université. Ce processus offre une assurance quant à la qualité et à la validité du diplôme ou du grade conféré.

DÉLAIS

Le délai entre la fin du dernier cours, ou de la dernière activité pédagogique et la réception du diplôme par la poste ou à la collation des grades aux cycles supérieurs est de **8 à 10 mois**.

REMISE DES DIPLÔMES

Le diplôme peut être remis à l'étudiant lors de la collation des grades ou par la poste. Voir lien suivant : <http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/remise-des-diplomes/>

S'il est remis par la poste, l'adresse dans votre centre étudiant sera utilisée pour la remise.

ATTESTATION

Vous pouvez commander une attestation au lien suivant dès que la date d'obtention du diplôme est saisie à votre dossier et est visible sur le relevé de notes non officiel : <http://registraire.umontreal.ca/documents-officiels/commander-un-document/>

FRAIS DE DIPLOMATION

Les frais de diplomation de 55,30 \$ sont facturés uniquement aux étudiants qui obtiennent un baccalauréat ou un doctorat de 1^{er} cycle, une maîtrise, un doctorat de 3^e cycle ou un *philosophiae doctor*. Ces frais couvrent la validation des exigences liées au grade, le processus d'octroi du grade et l'émission du diplôme.

COLLATIONS DES GRADES

Tous les finissants qui ont satisfait aux exigences de leur programme reçoivent une invitation officielle à s'inscrire à leur collation des grades. Notez que l'invitation est transmise à l'adresse courriel institutionnelle (@umontreal.ca). Assurez-vous de la validité de votre adresse courriel institutionnelle et de l'exactitude de vos coordonnées personnelles dans votre centre étudiant.

Pour connaître les dates des cérémonies à venir, consultez le lien suivant : <http://collation.umontreal.ca/calendrier-et-inscription/les-collations-par-faculte/#c24743>

6. BOURSES ET SOUTIEN FINANCIER

De nombreuses bourses et subventions sont attribuées aux étudiants. Prenez connaissance des diverses possibilités et des conditions qui s'appliquent. Pour plusieurs bourses, le Département doit faire une présélection. Vous en serez informé par votre adresse @umontreal.ca.

La très grande majorité des bourses est répertoriée en un seul et même endroit. Vous trouverez ci-dessous les principales bourses ayant trait à la géographie.

Les informations sur le soutien financier se trouvent sur notre site, à l'adresse suivante : <http://geographie.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

Vous trouverez sur le site de l'Université à l'adresse suivante : <http://www.bourses.umontreal.ca/>, une liste des bourses offertes. Vous recevrez aussi des offres de bourses par courriels. Lorsque vous devez faire parvenir votre demande au département pour une présélection des candidatures, veuillez la déposer auprès de votre TGDE deux semaines avant la date indiquée par la faculté ou l'université dans l'annonce de la bourse.

FINANCEMENT INTÉGRÉ

PROGRAMME

Des bourses de deuxième cycle sont disponibles aux étudiants éligibles pour atteindre un seuil de financement total d'un maximum de 5000\$. Un formulaire est à compléter en ligne **UNE FOIS PAR ANNÉE** par tous les étudiants à la maîtrise entre **le 15 et le 31 août**. Pour les étudiants qui commencent en janvier, il faut aussi remplir et envoyer le formulaire **avant le 15 janvier** de son premier trimestre. Le formulaire doit être rempli en ligne et sera distribué pour approbation par votre superviseur. Un courriel de rappel avec le lien vous sera envoyé à votre courriel @umontreal.ca.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Remplir le fichier de financement intégré en ligne une fois par année entre **le 15 et le 31 août**. Pour ceux et celles qui commencent en janvier, il faut le remplir avant le 15 janvier de leur premier trimestre. Le formulaire complété en ligne et doit avoir l'approbation de votre directeur de recherche. Un courriel de rappel avec le lien vous sera envoyé à votre courriel @umontreal.ca.
2. Avoir fait une demande de bourse à l'un des grands organismes subventionnaires chaque année (FRQ, trois conseils de recherche canadienne) ;
3. Être dans les premiers deux ans de scolarité ;
4. Toucher un financement en dessous de 5,000\$ pendant l'année en question, toutes sources confondues.
5. Les bourses seront payées en deux versements, un en octobre et un en février.

7. ANNEXE – PRINCIPAUX SERVICES

SERVICES AU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE		
Bibliothèque	Anne Hakier	514-343-8063
Cartothèque	A-0724	514-343-8038
Comité des études supérieures	James King	514-343-6111 #29923
Direction du département	Julie Talbot	514-343-8022
Adjointe à la direction	Sandrine Martineau	514 343-8010
Coordonnateur de Stage	Dominique Goyer	514-343-6111 #37423
Gestion des dossiers étudiants	Anick Gagnon	514-343-6111 #37425

SERVICES À L'UNIVERSITÉ			
Admission		Pavillon J.-A.-DeSève, 3 ^e étage	https://admission.umontreal.ca/
Aide financière			https://vieetudiante.umontreal.ca/aide-financiere-emploi
Bureau des étudiants internationaux	Gestion des dossiers des étudiants étrangers		http://www.bei.umontreal.ca/
Centre d'émission de la carte UdeM		Pavillon J.-A.-DeSève, rez-de-chaussée	www.carte.umontreal.ca
Documents officiels			http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/doc_officiels.html
Faculté des études supérieures	- Cheminement - Règlements pédagogiques - Études postdoctorales - Bourses (FESP)	https://esp.umontreal.ca/les-esp/equipe/	http://www.esp.umontreal.ca/
Frais de scolarité	Pour toutes questions concernant les frais de scolarité ou erreur dans votre facture, communiquer avec : http://www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html ou consulter le lien suivant : http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolarite.html		

Registraire	• Attestations • Droits de scolarité • Aide centre étudiant	Pavillon J.-A.-DeSève, 3 ^e étage	http://registraire.umontreal.ca/accueil/
Services aux étudiants (SAE)		Pavillon J.A. DeSève 2332, boul. Édouard-Montpetit	www.sae.umontreal.ca

Association des étudiants et des étudiantes en géographie (AÉÉCSGUM)

Association des étudiants et des étudiantes en géographie des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Le groupe Facebook de l'association AÉÉCSGUM :

<https://www.facebook.com/groups/aeecsgum/>